

AFFAIRE No 19 - CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément aux articles L. 332-6 et L. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leurs parcelles, l'emprise nécessaire à l'élargissement, au redressement ou à la création desdites voies.

Références cadastrales	Situation	Propriétaires
AL 449	3 Rue Liancourt	M. MELADE Michel
AM 86	77 Rue Roland Garros	M. AKHOUN Sulliman
AS 560-561	27 Rue Henri Leveneur	S.C.I. GUICHARD
AT 60	Angle Rue Tourette et Ruelle Cadet Roussel	Melle CHANE-TOU-KY Jeanine
AZ 277	Rue Desbassyns - Sainte- Clotilde	M. AH-HONG Paul Jonas
BC 226	Chemin Pitel - Sainte- Clotilde	Mme FICHORA Marie Céline
BD 157	5 Chemin Tessan - Sainte- Clotilde	M. CANON Jean Pierre
BD 312	1 angle C.D. 44 et Chemin Lacroix - Sainte-Clotilde	M. LIM-FA-WAN-FOCK
BD 371	Chemin Tessan - Sainte- Clotilde	M. PANECHOU André
BD 372	47 Rue Tessan - Sainte- Clotilde	CREDIT MODERNE
BD 401 p.	Impasse des Chardons - Sainte-Clotilde	Mme PANECHOU Germaine
BE 15	1 Chemin Lory-les-Bas - Sainte-Clotilde	M. LUI-YEE-LIM

BH 119	: 79 Chemin Tesson - Sainte- : Clotilde	: M. VIRAMOUTOU Paul
BH 260	: Chemin du Bois-de-Pomme - : Sainte-Clotilde	: M. HO-POON-SUNG Suva : Yvon
BH 359	: Rue Richard Wagner - Sainte- : Clotilde	: M. ROBERT Xavier
BP 119	: Angle Chemin des Maraichers : et Chemin Paradis - Bretagne	: M. PAYET Moise
BP 292	: Chemin Grand Canal - : Bretagne	: M. BERTAUT Jacques
BP 338	: Chemin de la Caroline - : Sainte-Clotilde	: Mme LEPINAY Marie Josée
BP 343	: Chemin Forestier - Bretagne	: M. MAILLOT Jean Pierre
BR 21	: 57 Rue des Maraichers - : Bretagne	: M. GRONDIN Lucas
BR 94	: 17 Chemin des Vacoas - : Bretagne	: M. CORBIERE Christian
BR 335	: 31 Chemin des Tuyas - : Sainte-Clotilde	: M. VELLAYOUDOM Maurice
BR 553	: Chemin des Fleurs - Bretagne	: M. PETIT Lionel
BR 576	: Chemin Fontbrune - Bretagne	: M. LEBON Jean Marie
BR 803- 847	: Chemin des Camphriers - : Bretagne	: M. GAUVIN Richard Denis
BR 1033	: Bretagne	: Mme HOAREAU M. Jeannine : Danielle
BS 4	: Chemin Ylang-Ylang - Moufia	: M. TURPIN Joseph
BS 165	: 26 Route des Ananas - Moufia	: M. BOYER Jules
BS 706	: 90 Route des Ananas - Moufia	: Mme FONTAINE Marie : Josée
BS 735	: Rue de la Chapelle - Moufia	: Mme CHANE-YIN M. Claude
BS 736	: C.D. 60 - Moufia	: M. DIJOUX Antoine
BS 756	: Chemin Ylang-Ylang - Moufia	: S.C.I. AURELIA

BS 777	: Chemin des Ananas - Moufia	: M. LIN-TENG-SHEE K.
BS 802	: 8 Chemin des Poiriers - : Moufia	: Melle MAYANDY Chantale
BZ 240	: 8ème kilomètre - Montagne	: Mme ADAM Yvette
BS 387 a	: Chemin de la Météo - : Montagne	: M. PAYET Charles Henri
CE 105	: Chemin Rural Les Bambous - : Saint-Bernard	: Mme COUILLOUX Josée
CN 535	: P.K. 4 - Saint-François	: M. SAUTRON André
CO 539	: Chemin Sabatier - Saint- : François	: M. ROGER Alain
CS 186 p	: Chemin Finette - Sainte- : Clotilde	: M. PAYET Michel
CS 223	: 296 Route du Bois-de-Nèfles	: M. LANQUE François
CS 308	: 21 Chemin Finette - Sainte- : Clotilde	: M. NERBARD Jean : François
CS 546	: P.K. 4 - C.D. 49 - : Rue du Bois-de-Nèfles	: M. CLOTILDE Max André
CW 533	: Chemin Bois-Rouge - Bretagne	: M. DUPAVAILLON Harvey
CW 73	: 8 Chemin des Chokas - : Sainte-Clotilde	: Mme ORANGE Estelle
CX 211	: Domenjod	: M. SOUNDRON Michel
DI 23	: Rue des Spinelles - : Bellepierre	: M. POTHIN Jean

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition, et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

.R. 3000-0

11 111

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DE LA COMMISSION.

Commission du Cadre de Vie

C'est l'application d'une mesure légale.

La Commission émet un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

M. HOARAU M. : Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.